

# SÉRANDON

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 150 - Mai 2022

## L'édito



*Voici donc les longs jours, lumière, amour, délire !  
Voici le printemps ! mars avril au doux sourire.  
Mai fleuri, juin brûlant, tous les beaux mois amis*

*Extrait de "Printemps" de Victor Hugo*

La saison printanière et bientôt la saison estivale ont pointé leur nez.

Qui dit "printemps" dit plantations, tonte, fauchage. Que faire alors de nos déchets verts ? Rappelons qu'il est interdit de brûler ses déchets verts à l'air libre, les déchetteries sont habilitées à effectuer le traitement des déchets. Sinon pensons au compostage. Un article dans ce présent bulletin rappellera à chacun les mesures prises pour le tri et le processus de recyclage pour tous ces déchets.

En juin, Sérandon va vibrer pour la Fête de la musique.

Une cérémonie particulière aura lieu le 22 juin pour la pose d'une plaque au monument 1870 du cimetière. Les archivistes ont retrouvé les noms des soldats morts en 1870 (voir article).

La façade de l'ancienne Poste près du restaurant "Chez Lisa" a été entièrement rénovée par les agents communaux.

Les concerts classiques des vendredis 22 juillet et 5 août seront annoncés au public tout comme le concert africain du samedi 30 juillet.

Il fait bon vivre à Sérandon ; nos pensées vont aux peuples en guerre et opprimés.

Profitons donc de cette quiétude. Et surtout, n'oublions pas certains codes d'urbanisme : déclarations à la mairie de certaines constructions : piscines, abris de jardin, vérandas...

Profitez des vôtres ; prenez soin de vous et des autres. Je vous souhaite des journées aussi brillantes que le soleil.

**Pierre MATHES**  
Maire

## UN ÉVÈNEMENT À LA MAIRIE

Annie LAVAU, secrétaire, part à la retraite le 31 mai après 33 ans de services et a connu 4 maires :

Jean PINCHAUD, Maurice MONANGE,  
Huguette MARTINERIE et Pierre MATHES.

*Nous tenons à souligner son professionnalisme, son sens de l'écoute, son dynamisme.*

Elle sera remplacée par Hélène DELANGE qui a déjà travaillé à la mairie lors des derniers congés d'Annie.

**SÉRANDON**

Mairie de SÉRANDON

Téléphone : 05 55 95 88 33

Adresse mail  
[mairie@serandon.fr](mailto:mairie@serandon.fr)

Site internet  
[serandon.fr](http://serandon.fr)

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30/12h30 - 14h00/17h30  
Mardi 8h30/12h30 - 14h00/17h30  
Mercredi 8h30/12h30  
Jeudi Fermeture  
Vendredi 8h30/12h30 - 14h00/17h30

B.I.M. de Sérandon

N° 150 - Mai 2022

Rédacteur en chef

Pierre MATHES

Mise en page & impression

Eric GENCE - Mairie de Sérandon

Tirage

Mairie de Sérandon

# Les compétences des administrations

Région Nouvelle-Aquitaine



Siège à  
**Bordeaux**

LYCÉES ET  
FORMATION  
PROFESSIONNELLE

SOUTIEN AUX FILIÈRES  
CULTURELLES  
(LIVRE, CINÉMA ET  
MUSIQUES ACTUELLES)

DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE  
(SUBVENTIONS, AIDES FINANCIÈRES,  
APPELS À PROJETS, ET FONDS EUROPÉENS)



## Réunion du Conseil municipal de SÉRANDON Séance du 25/03/2022

Le conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre MATHES, maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Bernard BOUROTTE, Eric GENGE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Florence SERVE.

**Absents excusés** : Mesdames Janine ANGLARD, Carole COLAS, Monsieur Didier REYMONDOUX

- Madame Janine ANGLARD a donné pouvoir à Madame Christiane PARTAUD
- Madame Carole COLAS a donné pouvoir à Monsieur Pierre MATHES
- Monsieur Didier REYMONDOUX a donné pouvoir à Madame Catherine REYMONDOUX

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Eric GENGE

**Le procès-verbal de la séance précédente n'appelle aucune observation**

**Comptes administratifs 2021 et budgets primitifs 2022**

**Compte administratif 2021 du lotissement, 9 voix pour**

- Résultat de fonctionnement : -1 516.30 €
- Résultat d'investissement : 0 €

**Budget primitif 2022 du lotissement, 11 voix pour**

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 82 516.30 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 81 000.00 €

**Compte administratif 2021 de la commune, 9 voix pour (document joint)**

**Budget primitif 2022 de la commune, 11 voix pour (document joint)**

**Impôts locaux**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux en 2022 : 30.15% pour le foncier bâti et 48.00% pour le foncier non bâti.

**Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation de la Mairie**

Considérant le classement des offres établi par le maître d'œuvre, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de retenir les entreprises suivantes :

Lot N°	Entreprise retenue	Montant € H.T.	Lot N°	Entreprise retenue	Montant € H.T.
1	SAR FH BREUIL	144 000,00 €	5	SAS MAZET MALSOUTE	87 873,43 €
2	MANZAGOL Denis	20 446,25 €	6	SAS ALBESSARD CHASSAGNAT	26 000,00 €
3	SARL BESSE J-C	28 544,56 €	7	SA MAGRIT	148 390,65 €
4	SAS GOUNY TMB	48 000,00 €	8	TAZE	44 776,99 €

# Départements de la Corrèze et de la Creuse



280  
communes



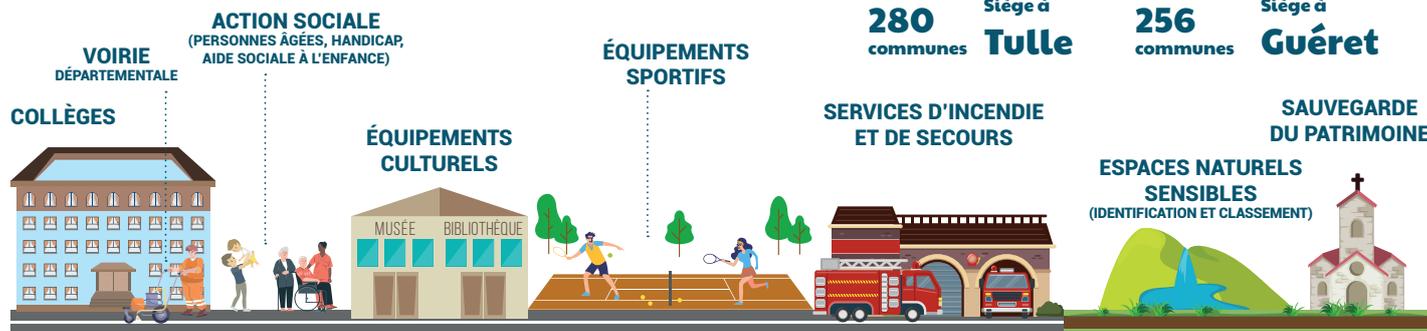
Siège à  
**Tulle**



256  
communes



Siège à  
**Guéret**



Pour un montant global de travaux de **548 031.88 € HT** et un montant global de l'opération de **614 546.88 € HT**.

Le plan de financement de l'opération est donc actualisé comme suit :

<b>DSIL</b>	17,23 %	105 000,00 €
<b>Département</b>	10,14 %	61 840,00 €
<b>ADEME</b>	2,62 %	16 000,00 €
<b>FEDER</b>	10,47 %	63 801,00 €
<b>CEE</b>	2,15 %	13 121,00 €
<b>Restant à charge Commune</b>	57,29 %	349 800,20 €

Une simulation des aides CEE pour ce projet a été réalisée auprès de EDF montrant qu'une prime de 13 121,00 € pouvait être obtenue sur les travaux d'isolation, de chauffage et de ventilation.

**Monsieur le Maire propose au conseil municipal :**

**De solliciter** l'octroi d'une subvention auprès de l'EUROPE, au titre du FEDER – Action 2.3.1.1. "Programme de réhabilitation des bâtiments publics",

**De solliciter** l'octroi d'une subvention auprès de l'ADEME dans le cadre du COT ENR,

**De solliciter** l'octroi d'une prime CEE auprès de EDF,

**D'approuver** le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 11 voix pour :

- Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par l'EUROPE au titre du FEDER et par l'ADEME dans le cadre du COT ENR,
- Autorise M. le Maire à déposer une demande d'aide CEE auprès de EDF,
- Décide de retenir la proposition de M. le Maire concernant l'attribution du marché de travaux,
- Approuve le nouveau plan de financement de l'opération,
- Autorise M. le Maire à signer les marchés des entreprises et tout document relatif à cette opération pour sa bonne mise en œuvre,
- Précise que les crédits relatifs au présent marché sont inscrits au budget de la commune.

## Aménagement de sécurité sur la RD20E1 en traverse du bourg

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'APPROUVER le projet "aménagement de sécurité sur la RD20E1 en traverse du bourg"
- De SOLLICITER l'octroi d'une subvention selon les modalités de financement suivantes :

Montant des dépenses subventionnables au titre de la sécurité routière : **32 625.87 € H.T.**

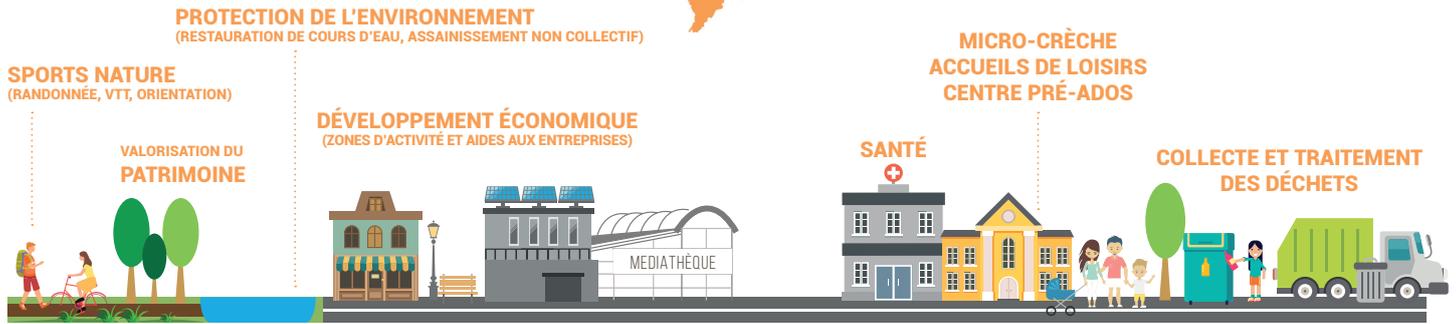
Modalités de financement :

- 35 % sur coût du projet en € H.T. = 11 419.05 €

**Après avoir délibéré, 11 voix pour, le conseil municipal :**

Approuve le projet AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RD 20<sup>E1</sup> EN TRAVERSE DU BOURG

Approuve la demande d'aide financière,



Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

COÛT TOTAL DU PROJET EN € H.T. (Aménagement de sécurité + création stationnements)		77 995,04 €
AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (Au titre de la sécurité routière) Montant dépenses subventionnables : <b>32 625,87 €</b>	35 %	<b>11 419,05 €</b>
AIDE ÉTAT - DETR 2022 Montant dépenses subventionnables : <b>77 995,04 €</b>	35 %	<b>27 298,26 €</b>
<b>MONTANT TOTAL AIDES PUBLIQUES SOLLICITÉES</b>		<b>38 717,31 €</b>
<b>À LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>		<b>39 277,73 €</b>

### Acquisition de parcelles pour classement dans le domaine public communal

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le fait que la commune a pour projet la sécurisation de l'entrée du bourg d'une part et la création d'une voie entre la RD20 E1 et la voie desservant le city stade et que la réalisation de ces projets nécessite l'acquisition des parcelles citées en objet.

La commune a engagé des démarches de négociation avec les propriétaires des parcelles respectivement :

- Parcelle ZD0126 M. TORRALBA Claude et Mme XAVIER de LIMA Silvana Paula demeurant 1, place du cimetière, le bourg, 19160 Sérandon
- Parcelle ZE0138 M. VERGNE Michel demeurant à La Rousserie 19160 Sérandon

Les Propriétaires ont donné leur accord pour une cession d'une partie des dites parcelles :

- Parcelle ZD0126 d'une superficie de 6 084 m<sup>2</sup>, cession d'une superficie de 229 m<sup>2</sup>
- Parcelle ZE0138 d'une superficie de 37 599 m<sup>2</sup>, cession d'une superficie de 857 m<sup>2</sup>

Les frais relatifs au transfert de propriété seront à la charge de la commune.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, 11 voix pour, autorise Monsieur le Maire à : Acquérir les sections de parcelles ZD0126 et ZE0138 d'une surface de 229 m<sup>2</sup> et 857 m<sup>2</sup> suivant les DMPC réalisés par le cabinet de géomètre expert Cros, pour les classer dans le domaine public communal en tant que voie ouverte à la circulation et signer tous les documents afférents à cette acquisition.

### Don à l'Ukraine

Le conseil municipal, après avoir délibéré, fait un don à l'Ukraine de 400 € : 10 voix pour, 1 abstention.

### Demandes de subventions

Après avoir délibéré, le conseil municipal attribue à :

- AGHD** (chantier d'insertion pour les collectivités) :  
500 €, 8 voix pour, 2 contre, 1 ne participe pas au vote ;
- Sil'N19** (entreprise d'insertion pour les particuliers) :  
500 €, 8 voix pour, 2 contre, 1 ne participe pas au vote ;
- Collège de Neuvic** : séjour latiniste pour 4 élèves :  
20 € par élève, 9 voix pour, 1 abstention, 1 contre.

**La séance a été levée à minuit**  
**Le secrétaire de séance**

**INVESTISSEMENT**

<b>Compte Administratif 2021</b>		
Nature des dépenses	Prévisions du Budget 2021	Réalisations 2021
20/21/23 Programmes d'équipement	821 620.00 €	251 587.72 €
16 Remboursement emprunts/cautions	49 824.60 €	49 334.60 €
238 Avance forfaitaire		
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>871 444.60 €</b>	<b>300 922.32 €</b>
040 Opérations d'ordre (139)	3 221.18 €	3 221.18 €
020 Dépenses imprévues	2 064.91 €	
Déficit 001 (hors RAR)	162 680.77 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 039 411.46 €</b>	<b>304 143.50 €</b>
<i>Résultat de l'exercice soit un déficit de</i>		<i>0.00 €</i>

<b>Budget Primitif 2022</b>	
Propositions du Budget 2022	Evolution Bp n-1/n
965 930.00 €	17.56%
26 405.89 €	-47.00%
9 000.00 €	-
<b>1 001 335.89 €</b>	<b>14.91%</b>
0.00 €	-100.00%
16 645.45 €	706.11%
93 648.74 €	-42.43%
<b>1 111 630.08 €</b>	<b>6.95%</b>

Nature des Recettes	Prévisions du Budget 2021	Réalisations 2021
13 Subventions d'équipement	46 147.00 €	89 287.87 €
10 Dotations, fonds divers (FCTVA)	28 190.00 €	28 190.09 €
238 Avance forfaitaire		
16 Emprunts/cautions	341 000.00 €	380.00 €
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>415 337.00 €</b>	<b>117 857.96 €</b>
024 – Cessions et 27 – remb avance	800.00 €	44 555.62 €
040 Opérations d'ordre (28)	18 081.18 €	18 081.18 €
Réserves c/1068	192 680.77 €	192 680.77 €
021 Autofinancement prévisionnel	412 512.51 €	
Excédent 001		
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 039 411.46 €</b>	<b>373 175.53 €</b>
<i>Résultat de l'exercice soit un excédent de</i>		<i>69 032.03 €</i>

Propositions du Budget 2022	Evolution Bp n-1/n
215 059.00 €	366.0%
33 639.34 €	19.3%
9 000.00 €	
250 000.00 €	
<b>507 698.34 €</b>	<b>22.2%</b>
39 623.00 €	4852.9%
10 660.00 €	-41.0%
93 648.74 €	-51.4%
460 000.00 €	11.5%
	-
<b>1 111 630.08 €</b>	<b>6.9%</b>

**ETAT DES OPERATIONS PROGRAMMES EN 2022**

OPERATIONS (POUR INFORMATION)	Montant en dépense	Montant en recette	Solde
<b>TOTAUX</b>	<b>965 930.00</b>	<b>215 059.00</b>	<b>750 871.00</b>
Résidence autonomie	60 000.00		60 000.00
Voirie	106 500.00		106 500.00
Bat communaux	706 500.00	181 840.00	524 660.00
Sécurisation du bourg	82 700.00	33 219.00	49 481.00
Cimetière	10 230.00		-
			-

**TABLEAU DES RESULTATS**

Résultat de Fonctionnement	421 638.14 €
Résultat d'Investissement	-93 648.74 €
Restes à réaliser Dépenses	0.00 €
Restes à réaliser Recettes	0.00 €
<b><u>Besoin de financement</u></b>	<b><u>93 648.74 €</u></b>

**DECISION D'AFFECTATION**

En réserve pour couvrir le besoin de financement d'investissement	93 648.74 €
En Fonctionnement en recette au BP	327 989.40 €

FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2021		Budget Primitif 2022	
	Nature des dépenses	Prévisions du Budget 2021	Réalisations 2021	Propositions du Budget 2022
011 Charges à caractère général (+ impôts)	183 232.00 €	108 961.65 €	123 800.00 €	-32.44%
012 Charges de personnel	172 950.00 €	146 396.30 €	153 100.00 €	-11.48%
65 Autres charges de gest. courante	47 794.94 €	47 499.54 €	96 585.30 €	102.08%
66 Charges financières	1 074.31 €	974.31 €	303.25 €	-71.77%
67 Charges exceptionnelles	34 668.00 €	34 668.00 €	1 000.00 €	
68 Provisions				
014 Atténuations de produits (FPIC)	4 800.00 €	3 628.00 €	4 800.00 €	0.00%
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>444 519.25 €</b>	<b>342 127.80 €</b>	<b>379 588.55 €</b>	<b>-14.61%</b>
042 Opérations d'ordre (6811)	18 081.18 €	18 081.18 €	10 660.00 €	-41.04%
022 Dépenses Imprévues	- €		14 379.92 €	-
023 Autofinancement prévisionnel	412 512.51 €		460 000.00 €	11.51%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>875 112.94 €</b>	<b>360 208.98 €</b>	<b>864 628.47 €</b>	<b>-1.20%</b>

Nature des Recettes	Prévisions du Budget 2021		Propositions du Budget 2022		Evolution Bp n-1/n
	Réalisations 2021	Prévisions du Budget 2021	Réalisations 2021	Propositions du Budget 2022	
013 Remboursements de charges	4 957.45 €	200.00 €	4 957.45 €	2 300.00 €	1050.00%
70 Produits des services	15 641.00 €	15 236.00 €	15 641.00 €	15 608.00 €	2.44%
73 Impôts et taxes	273 347.54 €	377 531.07 €	273 347.54 €	275 531.07 €	-27.02%
74 Dotations	197 947.95 €	191 750.00 €	197 947.95 €	198 000.00 €	3.26%
75 Locations	45 499.31 €	45 700.00 €	45 499.31 €	44 700.00 €	-2.19%
77 Produits exceptionnels	4 458.00 €	4 700.00 €	4 458.00 €	500.00 €	-89.36%
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>541 851.25 €</b>	<b>635 117.07 €</b>	<b>541 851.25 €</b>	<b>536 639.07 €</b>	<b>-15.51%</b>
042 Opérations d'ordre (777)	3 221.18 €	3 221.18 €	3 221.18 €	- €	-100.00%
002 Excédents (report ex. précédent)		236 774.69 €		327 989.40 €	38.52%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>545 072.43 €</b>	<b>875 112.94 €</b>	<b>545 072.43 €</b>	<b>864 628.47 €</b>	<b>-1.20%</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- €</b>	<b>184 863.45 €</b>		

## L'Urbanisme

Le maire est le garant du respect des règles d'urbanisme et il a la charge de faire constater la transgression.

Les constructions édifiées en méconnaissance des règles de droit des sols peuvent faire l'objet de sanctions.

Pour tous projets de construction ou de travaux, il convient donc de respecter les règles et d'en faire la demande à la mairie.

Il ne s'agit pas de régler ou de rattraper tous les défauts d'urbanisme, mais il est clair que cela pose un problème d'équité vis à vis de ceux qui font les démarches nécessaires et ceux qui construisent clandestinement hangars, abris, piscines etc.



Il est important que chacun se sente citoyen et responsable face à cette problématique.



## Communes



## L'Espace France Services de Neuvic a ouvert ses portes le 7 mars 2022

(Ancienne trésorerie)

6, Place Henri Queuille - 19160 Neuvic

Téléphone : 05 55 46 06 51

Courriel : [neuvic@france-services.gouv.fr](mailto:neuvic@france-services.gouv.fr)



### On vous accueille !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS



Stéphanie JULIEN  
et  
Christophe ENTRAYGUE  
sont à votre écoute  
tous les jours ouvrables.



### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h00 – 12h00 – 13h30-17h30

Mardi : 9h00-12h00 – Fermé au public l'après-midi

Mercredi : 9h00-12h00 – 13h30-17h30

Jeudi : Fermé au public le matin - 13h30-17h30

Vendredi : 9h00-12h00 – 13h30-17h30

Samedi : 9h00 – 12h00

Les habitants de la commune de Sérandon et des communes aux alentours pourront bénéficier d'un accompagnement de qualité dans une multitude de domaines.

Que vous ayez besoin de **conseils** pour vos **démarches administratives** ou besoin d'aide pour l'utilisation d'un **service numérique** (Création d'une adresse e-mail, impressions ou scan d'un **justificatif**, **simulation d'allocations**, création de vos identifiants

pour accéder au service public en ligne...), vous serez accueillis dans un lieu de vie agréable et convivial. Pour résoudre vos démarches les plus complexes, ces agents peuvent aussi s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau des partenaires. Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à un poste informatique en libre-service.

## MÉMO

POUR FACILITER  
LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

<http://www.serandon.fr/carte-grise>



Pour un papier d'identité
Pour une démarche avec les Impôts
Pour un permis de conduire
Pour un véhicule
Pour une démarche Assurance retraite
Pour une démarche CAF
Pour une démarche MSA
Pour une démarche Assurance Maladie
Pour une démarche Pôle Emploi

# Connaissez-vous l'origine des œufs de Pâques ?

En chocolat, en sucre, peint ou encore cuit : l'œuf est le symbole de la fête de Pâques.

Chez les Égyptiens, les Perses et les Romains notamment, l'œuf était un symbole de vie que l'on offrait au printemps. Plus largement, poules et poussins ont également revêtu la même symbolique.

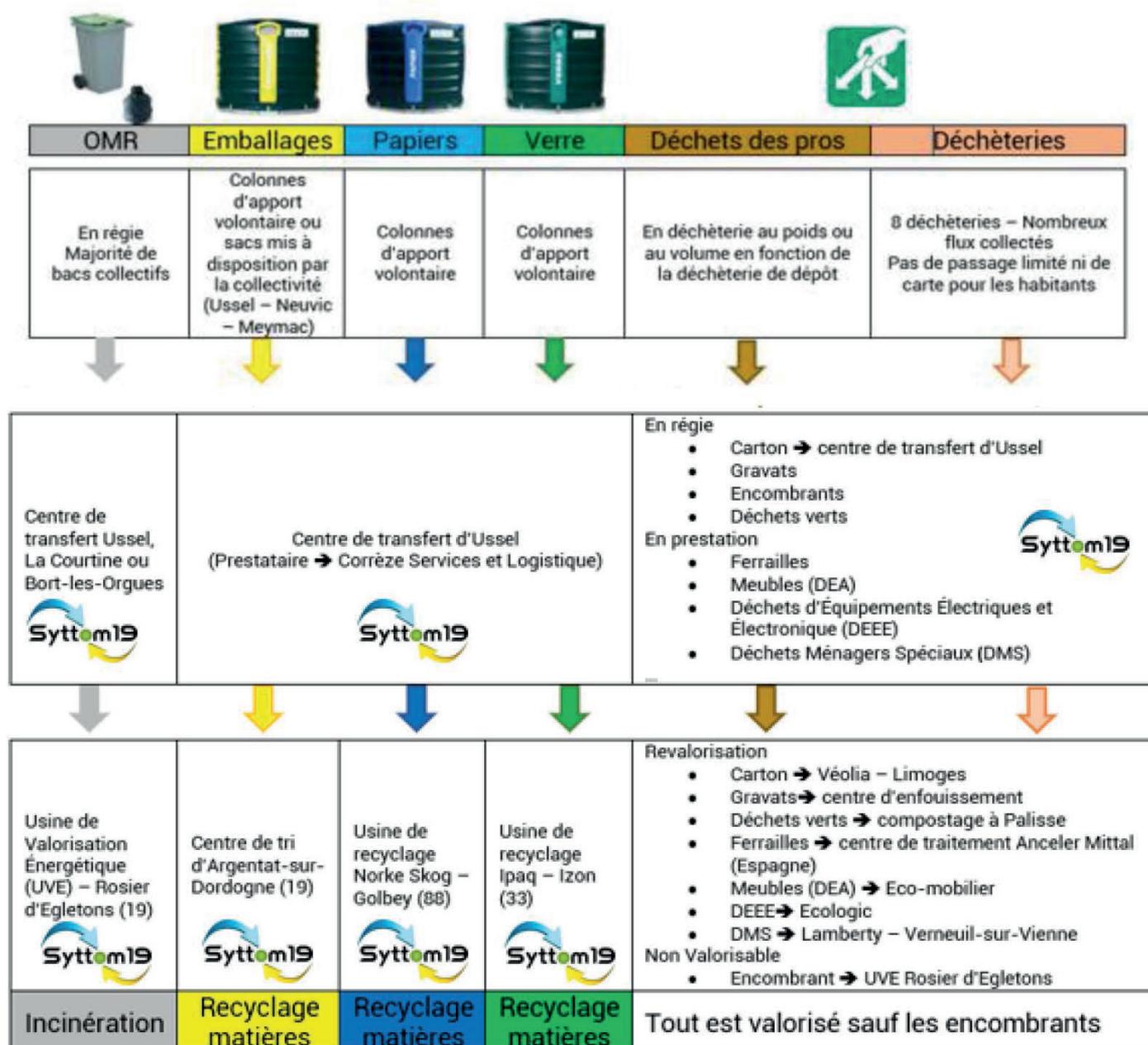
Au Moyen-Âge, l'Église a interdit les œufs pendant le carême : ils étaient conservés jusqu'à la fin du jeûne puis décorés. C'est au XVIII<sup>ème</sup> siècle que l'on eut l'idée de vider les œufs et les remplir de chocolat pour marquer la fin du jeûne et du Carême. Cette tradition est encore présente dans certains pays, comme en Allemagne.

Les premiers œufs tout en chocolat sont apparus au XIX<sup>ème</sup> siècle, grâce au progrès des techniques permettant de travailler la pâte de cacao et aux moules proposant des formes de plus en plus variées.



Extraits de "Ça m'intéresse "

## QUI FAIT QUOI EN COLLECTE ?





L'ancienne Poste près du restaurant "Chez Lisa" a été rénovée extérieurement par les agents communaux.

Rappelons qu'au rez-de-chaussée, un atelier couture et une boutique artisanale sont ouverts au public.

## À l'église, sainte Radegonde restaurée



"Arrivée avec mon mari à Sérandon en juin 2020, nous visitons l'église Sainte-Radegonde dont nous ignorons tout.

Nous découvrons une statue de la sainte assez délabrée, mais dont le regard d'une grande douceur nous incite à mieux la connaître.

### Quelle histoire !!

Fille de roi, Radegonde fut enlevée à 13 ans et par la suite mariée de force à Clotaire 1<sup>er</sup>, roi mérovingien, qui avait fait assassiner sa famille. Refusant le faste et les honneurs, elle finit par s'enfuir de la cour pour consacrer sa vie à la prière et à la charité.

Elle finit sa vie à Poitiers le 13 Août 587 et fut canonisée peu après.

Pour ma part, après 40 années d'errance, je revenais peu à peu à la foi. Lorsque, sachant que je peignais et que j'étais impressionnée par le parcours de cette reine indépendante, l'abbé

David Wosinsky me proposa la restauration de la statue, je m'empressai d'accepter. Quand elle fut enfin prête, il manquait à cette reine un sceptre disparu. J'en parlai alors à Pierre MATHES, maire de Sérandon, qui accepta de le fabriquer.

Aujourd'hui, grâce à l'engagement de plusieurs personnes qui ont accepté de collaborer dans un même élan, sainte Radegonde a retrouvé son lustre et son église où elle sera bientôt intronisée par notre abbé.

Que sainte Radegonde protège notre village, ses paroissiens et ceux qui se sont mobilisés pour écrire cette belle histoire."



Avant

# MORTS POUR LA GUERRE DE 1870

Liste récupérée auprès de la Fédération Française de Généalogie

## Antoine BARRIER

Né le 10 juillet 1848 à Sérandon - La Borie

Voyageur de Commerce - Marié le 8 février 1870 à Sérandon avec Antoinette JUILLARD (1849 - 1941)

Décédé le 19 janvier 1871 à Thouars (79) de fluxion de poitrine.

Un enfant : Jean - Baptiste - Antoine (1871 - 1946) Prêtre.

Le père : Louis, né le 12 décembre 1816 à Sérandon - Décédé le 27 mars 1856 à Sérandon - Cultivateur et maçon. Marié le 6 septembre 1842 à Sérandon avec (La mère) Marie SOUSTRAS née le 4 mars 1821 à Sérandon.

Classe 1868.

## Jean RIGAUDIE

Né le 3 octobre 1850 à Sérandon - La Renaudie

Soldat au 36<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie de ligne - 2<sup>ème</sup> Bataillon - 3<sup>ème</sup> Compagnie - Matricule n°10479

Le père : Antoine - La Mère : Françoise ESPINASSE

Décédé le 14 novembre 1872 à l'hospice du Vésinet à Croissy (78)

## FRANÇOIS DESPERD

Né le 18 septembre 1850 à Sérandon - La Charlanne

Célibataire.

Classe 1870 - Canonnier à la 7<sup>ème</sup> batterie du 14<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie.

Disparu pendant la guerre - Acte de disparition établi le 12 août 1874.

Le père : Antoine, né le 8 mars 1815 à Sérandon - Décédé le 27 mars 1892 à Sérandon. Marié le 23 février 1841 à Sérandon avec (La mère) Suzanne JARRIGE née le 21 mai 1820 et décédée le 19 décembre 1890.

Fratrie : Antoine, né le 24 mai 1844 à Sérandon - Marié le 12 février 1867 à Françoise JULIEN à Sérandon.

## JEAN DEYNOUS

Né le 8 mars 1848 à Sérandon - Le Verdier

Classe 1868 - Décédé le 13 septembre 1870 à l'ambulance du Magasin d'artillerie de Fort Moselle de Metz (57)

Le père : Jean, né le 14 novembre 1817. Marié à Sérandon le 27 mai 1841 avec (La mère) Catherine DOUSTEYSSIER née le 12 juillet 1819 et décédée le 3 décembre 1886.

Fratrie : Léger, né le 26 février 1853 à Sérandon et décédé le 3 mars 1886 à Montbéliard (25) et François, né le 4 juin 1855 à Sérandon et marié à Catherine SERVE le 19 février 1881 (née le 13 avril 1857).

Les monuments aux morts de la guerre de 1870 constituent les premiers exemples français de monuments rendant hommage aux Morts pour la Patrie citant à égalité les hommes de troupe et les officiers. Les premiers furent élevés dès les années 1870 pour commémorer les victimes françaises de cette guerre.

Il existe des monuments aux morts cénotaphes\*, généralement érigés dans les cimetières, des monuments commémoratifs ou des tombes individuelles ou collectives de cette guerre dans quasiment tous les départements de la France métropolitaine.

Wikipédia



\* Un cénotaphe est un monument funéraire qui ne contient pas de corps (contrairement au mausolée), élevé à la mémoire d'une personne ou d'un groupe de personnes, et dont la forme ou l'ornementation rappelle un tombeau. Le monument aux morts est ainsi le plus souvent un cénotaphe.

Si vous avez des photos, renseignements sur ces soldats, pouvez-vous envoyer les documents que vous possédez ?

Ces ressources documentaires seront exploitées pour la cérémonie du 22 juin.

# RETOUR VERS NOTRE PASSÉ COMMUNAL

Le document ci-contre qui présente la commune de Sérandon provient d'un ouvrage de 1846 "Géographie du département de la Corrèze" aux éditions de La tour GILE.

M. MARVAUD, professeur d'histoire, avait écrit cet ouvrage à l'intention des élèves, des instituteurs et de chaque Corrèzien.

18. SERANDON. — Cette commune s'étend vers les bords de la Dordogne : elle est très fertile, bien boisée, et communique avec le département du Cantal par un pont et par les passages des *Trois Pierres*, du *Verdier* et de *Vernilhard*. Il y a au chef-lieu une belle église. On y construit un grand nombre de bateaux destinés à la navigation inférieure de la Dordogne. On voit sur la même rivière les vestiges d'un pont de construction romaine, et sur le plateau le château de *La Charlanne*, non loin des ruines de celui de *Bellegarde*.

## Note sur les hameaux de Sérandon

### BOYSSES / BESSE

Terre riche, un moine de Mauriac y achète des terres au XIII<sup>ème</sup> pour des rentes. Territoire ancien avec des traces d'occupation gallo-romaine, présence de tuiles.

Terre aux mains des Ventadour et des Ussel.

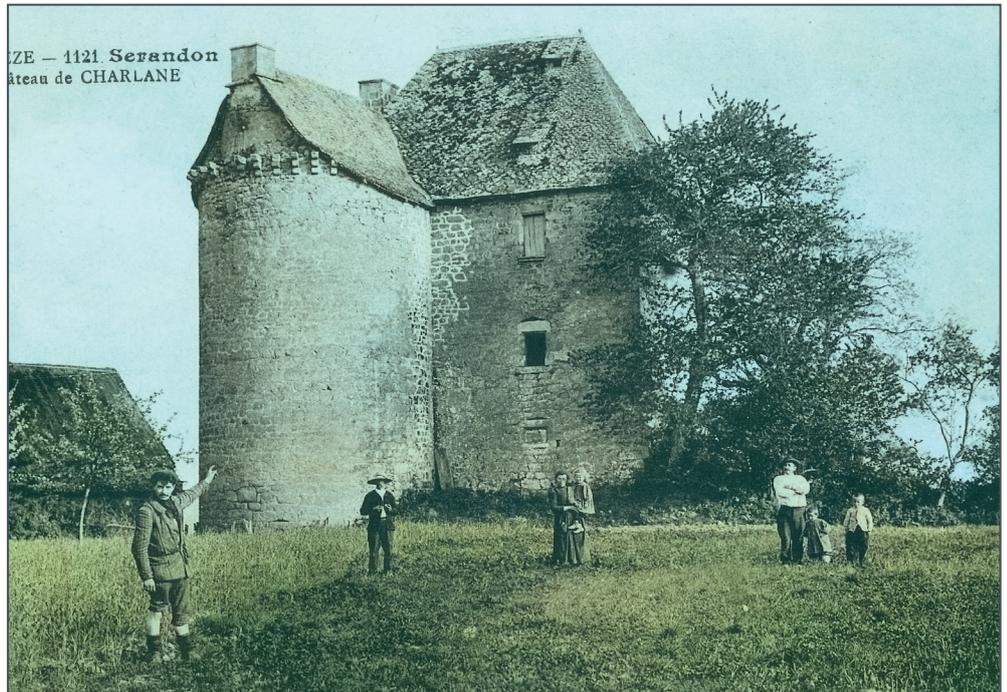
### LA CHARLANNE

Présence d'un château. XVI<sup>ème</sup> aux Pomerie de la Vergne puis aux Combarel au XVI<sup>ème</sup> siècle qui construisirent le château vers 160.

En 1792 les terres sont achetées par la famille Belinay

Le Seigneur de Combarel, comte de Bellegarde y possédait un château avec une grosse tour cylindrique et une chapelle castrale. Il possédait également l'étang du Moulinot.

Présence d'un pont gallo-romain.



## Ambigramme

(proposé par (ambigramme alain) ///)

Voici l'ambigramme de Neuvic que je vous avais dit avoir créé (cf. BM n° 149). Vous remarquerez que le mot peut également se lire à l'envers.

neuvic

alajp

# Le cimetière

## et les herbes mauvaises



En 2022, l'interdiction des pesticides va être élargie aux cimetières, stades et autres lieux de vie.

Que les produits chimiques reposent en paix ! C'est ainsi l'objectif de la réalisation d'un entretien écologique de nos cimetières, espaces publics et endroits riches en minéraux en France.

En effet, les usagers exigent que ce lieu soit d'une propreté absolue. Mais est-ce que cela veut dire que "Tous les moyens d'entretien sont bons du moment qu'ils sont efficaces" ? Qu'en est-il de la gestion écologique dans le cadre de cet entretien ? C'est en ce sens que la loi zéro phyto de Joël LABBÉ a été appliquée, en vue de réduire l'usage des pesticides dans les endroits fréquentés par le grand public pour l'entretien des espaces verts.



### Faire entrer la nature et la maîtriser

Comme le désherbage des espaces verts et de la voirie se réalisent soit au rotofil, manuellement ou encore à la binette, les résultats sont moins "parfaits" qu'avec du glyphosate, cette fameuse substance active que l'on retrouve notamment dans le Roundup. Une substance toxique pour l'environnement et pour l'homme, classée "cancérogène probable" par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Mais pour un résultat équivalent, ça demanderait beaucoup plus de passages ce qui entraînerait un coût trop important. Du coup, les adventices sont plus visibles qu'auparavant et avec de la communication, beaucoup de communication, les habitants comprennent la démarche.

Néanmoins, même si nous commençons à accepter de voir des adventices là où il n'y en avait pas auparavant, le cimetière reste un lieu où traditionnellement tout doit être très propre et entretenu avec rigueur.

Pour autant, c'est quasi impossible d'empêcher les "mauvaises herbes" de pousser à travers les fissures de l'asphalte ou de pénétrer le gravier, aussi dense soit-il...

### L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE SANS PESTICIDE EST PLUS CÔUTEUX : IL NÉCESSITE PLUS DE MAIN-D'ŒUVRE ET UN NOUVEL ÉQUIPEMENT.

Alors pour lutter contre ces mauvaises herbes sans ces puissants pesticides chimiques, il est conseillé de se réconcilier avec la nature en lui permettant au contraire d'entrer dans cette zone interdite et de la laisser se développer, tout en la maîtrisant. Le travail sera ensuite beaucoup plus allégé.

### Accepter que tout ne soit pas parfait

Les terrains de sport comme les stades de foot ou de rugby étaient eux aussi exemptés. En 2022, ils devront respecter cette interdiction sauf pour les terrains recevant des compétitions de haut niveau. Là encore, il va falloir accepter que les terrains ne soient pas aussi parfaits qu'auparavant et peut-être intervenir plus souvent.

Au final, en 2022 tous les lieux de vie, publics et privés, seront concernés : les zones commerciales, les établissements d'enseignement, de santé, les jardins d'entreprise, les hôtels, les auberges ou encore les campings. **Un nouveau défi pour les acteurs de terrains que sont nos agents communaux.**

Hors espace agricole, l'usage des pesticides de synthèse aura donc été considérablement réduit depuis 2017. Restent quelques exceptions comme l'entretien des voies ferrées ; la SNCF serait le plus gros consommateur français de glyphosate avec 40 tonnes par an.



### Repères

#### POUR SÉRANDON

- 25 litres de désherbants bio à base géranium ;
- 16 jours de brûleurs par an ;
- 15 bouteilles de gaz à l'année.

# Natura 2000

## Les gorges de la Dordogne

La commune de Sérandon est inscrite dans un espace préservé : le site Natura 2000 des gorges de la Dordogne. Ce dispositif européen ambitieux vise à préserver des espèces protégées et à conserver des milieux tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

Les gorges de la Dordogne font partie du réseau européen Natura 2000. Avec ce réseau, l'Union Européenne a souhaité distinguer des sites remarquables par la présence de milieux naturels d'exception et d'espèces emblématiques et/ou menacées.

La présence de nombreux oiseaux qui utilisent le site comme halte migratoire, zone d'hivernage ou de reproduction, ont justifié la création de ce site Natura 2000.



Parmi ces espèces, on retrouve : le milan royal, le grand-duc d'Europe, l'aigle botté ou encore le circaète Jean-le-blanc.

Ces espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur les quelque 46 000 ha de la zone Natura 2000 qui alterne entre massifs forestiers, gorges et rivières où l'on peut observer bien d'autres richesses naturelles.

C'est aussi un espace de promenade et de détente où s'expriment divers usages : agricoles, forestiers, touristiques, etc., souvent compatibles avec la préservation de l'environnement.

Sur la zone, un certain nombre d'actions en faveur des espaces et des espèces peuvent être menées, comme celles-ci : la création d'îlot de sénescence en forêt, la restauration de mares, la mise en place d'une gestion pastorale pour l'entretien de milieux ouverts ou encore la restauration ou la plantation de haies, etc.

Les contrats Natura 2000, moyennant une aide financière, sont là pour permettre aux propriétaires fonciers volontaires de mettre en place ces actions sur leurs parcelles. La charte Natura 2000 propose quant à elle une liste concise des bonnes pratiques à suivre ou à poursuivre afin de préserver les milieux naturels et les espèces. Vous pouvez la retrouver sur le site web dédié à la zone Natura 2000 des Gorges de la Dordogne<sup>1</sup>.

Voici quelques exemples tirés de la charte sur les bonnes pratiques à suivre :

*Ne pas drainer les zones humides, maintenir les haies, limiter l'usage de produits phytosanitaires, etc.*

**La charte Natura 2000 de la ZPS des Gorges de la Dordogne et les contrats Natura 2000 ouvrent ainsi des possibilités aux propriétaires fonciers, exploitants agricoles ou forestiers, particuliers ou encore collectivités qui souhaitent s'engager de manière volontaire dans ces actions. **Des financements tant européens que nationaux sont mobilisés à cette fin.****

De manière générale, la LPO AuRA, structure animatrice de ce site Natura 2000, souhaite susciter une prise de conscience de la qualité environnementale des gorges de la Dordogne.

**Vous êtes propriétaire foncier et vous souhaitez agir pour la biodiversité ?**

Côté Corrèze  
**Anthony Virondeau**  
Chargé de mission à la LPO Limousin  
07.81.59.04.72  
anthony.virondeau@lpo.fr



# Mission de sauvetage

## renflouer les têtards !



Les crapauds et les grenouilles ne sont pas de la même famille, mais sont les amis du jardinier !

Les grenouilles et les crapauds sont les amis du jardinier. Ils consomment de grandes quantités d'insectes et d'autres animaux nuisibles, comme les limaces et les escargots, qui peuvent causer du tort aux plantes que nous cultivons.

Ce fait est bien compris par la plupart des jardiniers qui laissent ces amphibiens tranquilles quand ils les rencontrent.

### Mais vous pouvez peut-être les aider davantage !

Il arrive parfois que certains étangs s'assèchent avant que les têtards n'aient le temps de mûrir.

Les grenouilles et les crapauds pondent souvent leurs œufs dans des étangs, des mares ou des fossés peu profonds qui peuvent s'assécher avant que leurs bébés, appelés têtards, aient le temps de se métamorphoser en êtres à quatre pattes capables de vivre en dehors de l'eau. Si la saison est anormalement sèche, la plupart des étangs d'une région peuvent s'assécher et ainsi une génération entière peut être anéantie en très peu de temps.

### Alors pourquoi ne pas leur donner un coup de main ?

Si vous avez à proximité une source d'eau de puits, de source ou de pluie, vous pouvez en verser dans leur étang pour les renflouer. Il ne faut qu'un centimètre ou deux pour assurer leur survie: réellement très peu ! Cependant, si l'eau est très froide (parfois le cas de l'eau de source), laissez-la se réchauffer un peu au soleil : une exposition soudaine à l'eau glaciale peut tuer les têtards.

Sauver les têtards serait un excellent projet pour les enfants ou petits-enfants, leur enseignant le respect de la nature !

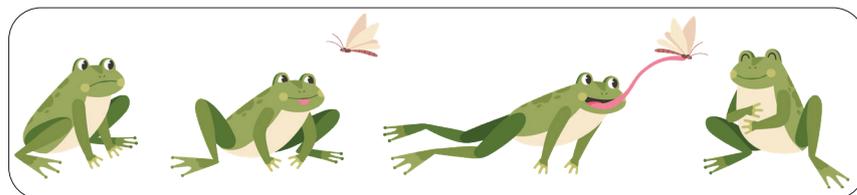
Attrapez les têtards avec un filet de pêche, déposez-les dans un récipient d'eau de pluie et versez-les dans un étang plus profond qui ne risque pas de s'assécher.

La plupart des têtards se métamorphosent très rapidement en grenouilles et crapauds, seulement quelques semaines après leur éclosion. Ainsi, ils n'auront besoin de votre aide que pour très peu de temps. Peut-être qu'ils n'auront besoin que de quelques heures de conditions aquatiques supplémentaires, quelque chose que vous pourriez facilement fournir.



N'essayez pas d'attraper tous les têtards dans un étang boueux, mais si vous pouvez en mettre 40 ou 50% hors de danger, c'est mieux que rien. Et peut-être que les survivants vous rendront la pareille en réduisant votre population de limaces !

Juste une petite précision pour la relâche des têtards dans un étang plus profond. Il faut s'assurer qu'il s'agisse d'un étang à proximité (sur le même terrain ou très proche) pour éviter de propager dans d'autres plans d'eau des pathogènes comme les ranavirus et les champignons chytrides qui causent beaucoup de ravages dans les populations mondiales d'amphibiens. Pour ceux qui peuvent se le permettre et qui ont l'espace : aménager un jardin d'eau artificiel sans y mettre de poissons.



Les amphibiens des environs vont s'y établir par eux-mêmes et le coloniser. Il suffit alors de s'assurer de garder une bonne qualité d'eau et de mettre plein de belles plantes pour leur fournir des cachettes.

## LE VERGER MICALET .....

A la fin de cet hiver, un deuxième verger a été planté par les adhérents de l'association sur le couderc de la Saraudie. Ainsi dix-sept pommiers qui avaient été greffés au printemps 2020 occupent dorénavant cet espace communal au cœur du hameau, le long du chemin qui descend à la Triouzoune. Chaque arbre a été entouré d'un grillage en protection contre les cervidés.

Au verger du bourg, les campagnols ont causé de gros dégâts cet hiver sur les jeunes arbres greffés les deux années précédentes et conservés en attendant leur replantation. Début avril a eu lieu au verger communal une séance de greffage de pommiers et poiriers à l'intention des néophytes.



Ainsi une dizaine de personnes sont venues de Sérandon, Saint-Exupéry les Roches, Chirac et Liginiac percer les mystères de la greffe et s'exercer à ses différentes techniques.

Les conditions climatiques actuelles laissent prévoir de bons résultats ; pourtant l'an passé le taux de réussite des greffes a été bien moyen du fait des coups de froid tardifs.

Le succès de cet après-midi consacré à l'initiation nous fait dire que l'expérience sera reconduite.



## Rando des Bahuts

Le City-Stade de Sérandon va accueillir la 26<sup>ème</sup> Rando des Bahuts. Annulée en 2020 et 2021 pour cause de pandémie, elle va pouvoir se dérouler en 2022, enfin !

**Du mercredi 8 au vendredi 10 juin**, environ 250 collégiens et quelques lycéens de 2<sup>nde</sup>, encadrés par leurs profs EPS, vont sillonner les chemins et petites routes et découvrir le patrimoine de vos villages, en randonnée pédestre ou VTT et lors de diverses activités ludo-sportives sollicitant les stations sport nature de Neuvic et Ussel. Une chasse au trésor dans Neuvic sera organisée grâce au concours du CPIE et des commerçants.

Les jeunes camperont au camping municipal de Neuvic qui sera le camp de base de la Rando des Bahuts.

Leur approvisionnement pour les repas sera très local.



## Allons voir quelques arbres remarquables !

La commune de Sérandon a fait appel à Jacqueline Gout, animatrice nature au CPIE de Neuvic, pour vous proposer une découverte de quelques arbres remarquables de la commune

**samedi 11 juin à 14h30**



Rendez-vous à la salle polyvalente pour s'interroger sur "Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ?" et aller dans les villages de la commune découvrir châtaigniers, tilleuls, chênes...

## LE CLUB "LOU MICALETS"

### A TENU SON AG 2021 EN PRÉSENTIEL

Le 21 novembre 2021, le club "Lou Micalets" de Sérandon a tenu son assemblée générale ordinaire.

Le rapport d'activité 2021, le bilan financier 2021 et les prévisions de manifestations pour 2022 ont été adoptés à l'unanimité.

Le montant de la cotisation 2022 sera de 20 euros.

Le menu du repas qui a suivi cette réunion, composé à partir de recettes contenues dans le recueil édité par le club, a été très apprécié.

Ce repas s'est poursuivi dans une très bonne ambiance et les danseurs se sont beaucoup dépensés au son de l'accordéon d'Alain SOUBRANE.



## LE CLUB "LOU MICALETS"

### A PARTICIPÉ AU TÉLÉTHON 2021

Début décembre 2021, le club "Lou Micalets" de Sérandon a participé aux activités organisées dans le cadre du téléthon 2021.

Pour une fois, plusieurs associations de Sérandon se sont regroupées lors de la fête des pommes : le club "Lou Micalets", le "verger micalet" et le comité des fêtes.

Le club a tenu un stand sur lequel étaient proposés des châtaignes grillées, des pots de miel et notre recueil de recettes de cuisine locale.

La veille, lors de l'après-midi jeux de cartes et de société, les participants avaient fait un don au profit de l'AFM.



## LE CLUB "LOU MICALETS"

### A FÊTÉ LA CHANDELEUR



Le vendredi 11 février dernier, une trentaine de membres du club "Lou Micalets" de Sérandon ont partagé les crêpes réalisées par des adhérentes après avoir joué à divers jeux de cartes ou de société.

## REPRISE SATISFAISANTE

## POUR LE CONCOURS DE BELOTE

Le 5 mars 2022, le club "Lou Micalets" de Sérandon a organisé un concours de belote en individuel qui a rassemblé 32 participants.

Les joueurs ont été unanimes pour exprimer leur joie de se retrouver à nouveau autour d'une table de jeu tout en respectant les mesures sanitaires du moment.

A l'issue de ce concours, des remerciements peuvent être adressés aux fidèles du club venus de loin et aux pâtisseries qui ont régalé les participants.



## LA CRÈTE À SÉRANDON

Le vendredi 8 avril 2022, le club "Lou Micalets" de Sérandon a proposé un voyage gratuit à destination de la Crète.

Les 26 participants à ce voyage ont pu se projeter vers cette île particulière et envoutante.



## PROGRAMME DU CLUB "LOU MICALETS"

- 9 au 14 mai 2022 : séjour dans les Vosges
- 9 juin 2022 : château de Sédières : spectacle en hommage à Annie Cordy
- 17 juin 2022 : repas et spectacle au cabaret de Brive
- 27 juin 2022 : 9ème brevets de marche



**Fête de la musique**  
17 juin

**Festival  
des percussions**  
30 juillet

**Fête du Village**  
06 & 07 août

**Halloween**  
31 octobre

**Téléthon**  
03 décembre

**Arbre de Noël**  
17 décembre

## COMITÉ DES FÊTES

### Carnaval

Samedi 19 février à Sérandon, c'étaient les jeux de cirque Lou avec Bernardino : cerceaux, foulards, échasses, etc.

Maquillages et parade colorée ont animé la place du village. Enfants et parents ont passé une après-midi enchantée.

Et pour clôturer la fête, Bernardino a créé pour chaque enfant une fleur, un cœur, un animal en ballon.

Bravo au comité des fêtes pour cet après-midi récréatif qui a uni grands et petits.

Président : Frédéric Seince  
Secrétaire : Nina Fuster  
Trésorier : Eric Caraminot



# LE COMPOSTAGE DE SURFACE

## LE COMPOSTAGE LE PLUS SIMPLE !

**E**n cette période où le compostage domestique est surtout une question de bacs en plastique et de couches soigneusement planifiées de matériaux bruns et verts, le compostage de surface apparaît comme quelque chose de radical et d'innovateur. Pourtant, c'est la première forme de compostage, celle que nos ancêtres cultivateurs utilisaient, et elle est si facile à réaliser.

La technique ne pourrait pas être plus simple : jetez simplement vos déchets décomposables dans le jardin, à travers les plantes qui y poussent. Pas besoin de les enterrer (bien que vous puissiez le faire aussi, mais cela relève alors du compostage en tranchées). Laissez-les simplement pourrir (le terme moins poli pour décomposer) là où ils tombent. Et en se décomposant, les déchets nourriront le sol en minéraux et le sol fertilisera à son tour vos plantes. Oui, tout comme le compostage domestique habituel, mais avec moins d'étapes.

Avec le compostage de surface, on laisse les fanes des carottes au sol, tout simplement.

On peut déposer les déchets de cuisine sur le sol et rentrer dans la maison, le travail étant fait.

Dans la version moderne, le compostage de surface est principalement utilisé pour les restes de légumes, les déchets de cuisine et les mauvaises herbes arrachées dans les environs.

N'utilisez toutefois pas de racines encore vivantes de mauvaises herbes vivaces qui pourraient prendre racine et envahir le secteur ni de mauvaises herbes portant des graines qui pourraient germer et poser problème. Que des feuilles de mauvaises herbes ou des mauvaises herbes annuelles sans fleurs.

Étalez ces restes en une fine couche de pas plus de 3 à 5 cm d'épaisseur : si les déchets sont trop denses, il pourrait s'en dégager une odeur de pourriture désagréable.

### LE PAILLIS COMME COMPOSTAGE DE SURFACE ?

Un paillis de feuilles mortes déchiquetées est essentiellement du compostage de surface.

Vous faites peut-être déjà du compostage de surface sans le savoir. Lorsque vous répandez des feuilles d'automne hachées, une couche de paille ou des résidus de branches d'arbres déchiquetés (BRF ou bois raméal fragmenté) sur le jardin comme paillis, c'est en fait une forme plus sophistiquée et attrayante de compostage de surface. Après tout, ces paillis se décomposent avec le temps et enrichissent le sol tout comme le compost.

Et il faut en rajouter à l'occasion, car ils disparaissent peu à peu. Cette sorte de paillage est essentiellement une forme de compostage de surface.

Le compostage de surface a commencé dans la nuit des temps.

Les agriculteurs qui récoltaient les légumes et les fruits prélevaient les parties comestibles pour les rapporter à la famille et jetaient tout simplement les résidus sur le sol.

Les résidus se décomposaient par la suite pour fertiliser le sol en vue de la récolte de l'année suivante.

### Au diable l'esthétique !

Le compostage de surface avec des restes de légumes et des segments de mauvaises herbes n'est pas une technique pour les jardiniers propretz qui tiennent à un jardin d'apparence impeccable.

Après tout, vous verrez sur le sol des restes de cuisine et de jardin disparates, donc, des pelures de carottes orange vif, des légumes moisis, du marc de café, etc.

Heureusement, il est probable que vous fassiez surtout du compostage de surface dans le potager, et qui se soucie vraiment de quoi a l'air le sol entre deux légumes ? Ou faites votre compostage de surface dans les coins les plus éloignés de votre plate-bande ornementale où il ne sera pas très visible.

Certains jardiniers plus pointilleux retirent leur paillis, déposent les restes au sol et remettent le paillis en place pour les cacher. Cela résout le problème esthétique, mais c'est aussi un travail supplémentaire. Laissez mère Nature s'en occuper. Les vers de terre sortent la nuit à travers le paillis et tirent peu à peu les "déchets" hors de vue, sous le paillis. Si vous êtes patient, vous pouvez même les regarder à l'œuvre.



C'est fascinant de voir ces petits détritivores faire le ménage à votre place !

### **Tuez les racines et les rhizomes d'abord**

Ne déposez pas les racines et rhizomes vivants de mauvaises herbes vivaces sur un sol nu. Si vous le faites, ils vont rapidement s'y enraciner et commencer une nouvelle invasion. Donc, faites-les sécher d'abord, en les plaçant en plein soleil jusqu'à leur mort.



Cela peut prendre quelques jours, même jusqu'à une semaine par temps frais et humide, mais l'exposition à l'air et aux rayons solaires finira par tuer même les racines les plus tenaces.

### **Mauvaises herbes qui sèchent**

Il est possible d'accrocher ces mauvaises herbes aux branches des arbres et des arbustes environnants ou sur les feuilles des grands légumes et vivaces. Elles y sèchent parfaitement et, au moment où elles sont si légères suite à leur assèchement que le vent les fait tomber au sol, elles sont déjà mortes et prêtes à se décomposer. Et les laisser se décomposer là où elles tombent.

### **Mais la vermine ?**

L'idée de laisser des déchets en surface fait peur à plusieurs personnes, convaincues que cela attirera la vermine : rats, souris, etc. Pourtant, si cela arrive, ce doit être très rare.

Demandez à quelqu'un qui fait du compostage de surface, peut-être un permaculteur. Il vous dira que la vermine n'est pas un problème. Avec le compostage de surface, il n'y a plus que quelques oiseaux qui viennent fouiller dans la mince couche de compost à la recherche d'insectes. Il y a bien les vers de terre qui affluent dans le secteur (les lombrics adorent le compostage de surface), mais ils sont assez discrets.

Ce qui est plus choquant est de voir des animaux comme les lapins, marmottes, etc. - qui ignorent les déchets compostés pour aller "bouffer" à la place nos légumes de potager.

Supposons que ces derniers sont tout simplement plus savoureux et attrayants que les légumes pourrissants !

### **Petits trucs pour réussir son compostage de surface**

- Presque tout résidu de légume que vous ne mangerez pas peut rester au potager en tant que compost : fanes de radis et de carottes, feuilles endommagées par les insectes, fruits pourris, racines, tiges et feuilles de légumes arrachées à la fin de la saison, etc.
- Même les feuilles toxiques pour les humains peuvent servir, comme les feuilles de rhubarbe et de pomme de terre. La décomposition détruit rapidement leurs toxines ;
- N'utilisez toutefois rien de très coriace ou qui ne se décomposera pas facilement, comme les branches ligneuses ou la rafle de maïs ;
  - N'y ajoutez pas de produits laitiers, d'œufs, de viande ou d'os, tout comme vous ne les ajouteriez pas à un composteur domestique. (Là, il y aura un véritable risque d'attirer la vermine!) ;
- Hachez finement les restes de cuisine dans le mélangeur pour une décomposition plus rapide ;
- Ne déposez pas les feuilles de légumes malades dans l'endroit où vous cultiverez le même légume ou de proches parents l'année suivante. Par exemple, ne déposez pas des feuilles de tomates atteintes de verticilliose ou de fusariose là où vous cultiverez des tomates, des poivrons ou des aubergines. Vous pouvez toutefois les composter ailleurs dans le jardin ;
- Ajoutez-y les rognures de gazon (si vous ne faites pas d'herbicyclage) ;
- N'ajoutez pas les fleurs ou les capsules de graines des mauvaises herbes au compost de surface : elles pourraient alors se ressemer. Par contre, leurs feuilles et tiges peuvent servir.



## La nature

La nature nous donne vie  
Elle est notre amie  
Cette étincelle de magie.

Nous devons la remercier  
De ce qu'elle nous fait.  
Nous devons arrêter  
De la polluer.

La nature est notre armure  
Elle nous protège des blessures.

Nous devons arrêter de la poignarder  
Et plutôt l'aider.  
Elle est très patiente  
Elle va bientôt parler  
Pour qu'on vienne la sauver.

Un jour, tu verras  
Quelqu'un l'entendra  
Et il ira,  
Il la sauvera.

Jeanne

Tu es à l'école primaire, au collège, au lycée.  
Tu écris des poèmes, des saynètes ; tu peins...

Envoie tes œuvres à la mairie :

[mairie@serandon.fr](mailto:mairie@serandon.fr)

**PAS DE PUBLICITE !**

**DITES NON AUX  
PUBLICITÉS PAPIER**

**STOP PUB  
DISPONIBLE EN  
MAIRIE**



### Centre des Restos du Coeur de Neuvic Campagne d'été 2022



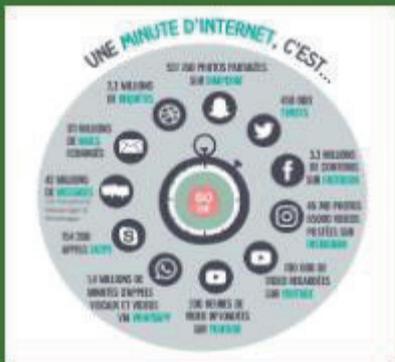
Ouvert tous les 15 jours  
(semaines impaires)  
Le jeudi de 14h00 à 17h30

Accueil solidaire tous les 15 jours  
(semaines paires)  
le jeudi de 9h30 à 11h30

Impasse de la Fontaine du Berger - Neuvic  
Tél. 05 55 95 20 13

## Impact du streaming

Problème de la pollution numérique.



La pollution liée à l'utilisation du réseau fait que, chaque tweet, chaque email, chaque requête a une empreinte carbone, aussi minime soit-elle. Ainsi, on génère 0,2 g de CO2 pour une requête Google, 0,3 g à 4g pour un mail.

Un coût faible pris individuellement mais qui devient faramineux lorsqu'il est cumulé entre tous les utilisateurs.

Comment réduire l'impact carbone d'internet et du digital ?



1. Garder vos ordinateurs et équipements numériques plus longtemps.
2. Eviter la surconsommation de streaming.
3. Soyez raisonnables avec le stockage en ligne (exemple : le Cloud).
4. Apprenez à mieux utiliser votre matériel.
5. Mieux gérer vos mails (sans forcément les supprimer).

(Pour plus d'information, scanner le QR code)



Louis